A photograph of a canyon with red rock walls and a large tree trunk in the foreground, looking up towards the sky.

# Introduction à la gestion des sites et sols pollués: principes juridiques, méthodologiques et normatifs fondamentaux


Inter (7h)

Code ENV01

Nouveau

## Les + de cette formation

L'intervention d'une avocate spécialisée en droit de l'environnement (C. LE ROYGLEIZES, avocate

associée Foley Hoag LLP).  FOLEY HOAG LLP

Le BRGM est la référence en France dans le domaine de la gestion des sites et sols pollués (participation à l'élaboration de la réglementation, de guides méthodologiques, de normes environnementales, etc. . conseil auprès des services déconcentrés de l'État dans la gestion de dossiers sites et sols pollués complexes, réalisation de tierces-expertises).

**Tarif** : 690 € HT - Déjeuner inclus

## Informations complémentaires

Pour aller plus loin :

- Formation ENV02 « *Mise en œuvre des outils de gestion des sites et sols pollués* ».
- Formation ENV03 « *Évaluation des risques sanitaires dans la gestion des sites et sols pollués* ».

## Pour qui ?

Cadres techniques et responsables service juridique, des collectivités territoriales et locales, des bureaux d'études.

Chargés d'étude des agences d'urbanismes et aménageurs.

Maitres d'ouvrage et maitres d'œuvre.

## Pré requis

Aucun

## Objectifs de formation

Comprendre les enjeux, les responsabilités et les perspectives dans la réhabilitation des sites et sols pollués.

S'approprier les bases cadre juridique des sites et sols pollués, ainsi que les évolutions récentes (SIS - Secteurs d'Information sur les Sols - et dispositif du tiers demandeur).

Connaitre les bases de la méthodologie nationale des sites et sols pollués et aborder la valorisation des terres excavées issues de sites et sols pollués.

Connaitre le processus de certification des prestations de service relatives aux sites et sols pollués (Norme NF X31-620) et modalités de délivrance de l'attestation de diagnostic de sol ATTES.

Siège – Centre scientifique et technique

3, av. Claude-Guillemin, BP 36009, 45060 Orléans Cedex 2 - France

brgm - établissement public à caractère industriel et commercial - RCS Orléans – SIRET 582 056 149 00120 [www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)

BRGM Formation - Déclaration d'activité d'organisme de formation enregistrée sous le n° 2445P017845

Tél. : +33 (0) 2 38 64 37 91 - [brgmformation@brgm.fr](mailto:brgmformation@brgm.fr)

<https://formation.brgm.fr>

## Programme détaillé

### **Le cadre juridique et les avancées réglementaires : enjeux, acteurs, responsabilités**

Principes essentiels du cadre réglementaire de la gestion des sites et sols pollués (ICPE, déchets).

Apports de la Loi ALUR :

- Dispositions et responsabilités relatives aux sites et sols pollués.
- Secteurs d'information sur les sols (SIS).
- Modalités de réaménagement par un tiers demandeur.

### **La méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués**

Les bases de données sites et sols pollués.  
Les outils d'évaluation et de gestion des risques, focus sur les évolutions de 2017.

### **La valorisation des terres excavées issues des Sites et sols pollués**

Contexte réglementaires et guides méthodologiques en vigueur.

### **La certification des prestataires dans les domaines sites et sols pollués**

Apports de la norme X31-620 et de la certification des prestataires dans les domaines sites et sols pollués.

Focus sur la prescription des études de sols et délivrance de l'attestation ATTES en lien avec l'instruction des permis de construire.

### **Les bonnes pratiques à mettre en œuvre à partir de retours d'expérience**

## Moyens pédagogiques

Exposés illustrés sur les étapes clés de la gestion de sites potentiellement pollués.  
Présentations et échanges autour d'exemples et contre-exemples sur les contextes de gestion.

## Responsable pédagogique

Elsa LIMASSET, ingénieure expert environnement au BRGM.

## Prochaine(s) session(s)